

Du patrimoine des responsables

Par Abdelaziz Rahabi *

L'on s'abstient souvent ces dernières années de réagir aux multiples déclarations contradictoires des responsables pour plusieurs raisons. La plus valable reste, à mes yeux, le refus d'entrer dans des polémiques sans fin et surtout sans objet. En somme, vous réagissez à quelque chose qui est démenti le lendemain par la même personnalité ou une autre voie autorisée à travers une déclaration aux antipodes de celle de la veille. Souscrire aux incohérences des autres n'apporte rien aux débats ni à l'intelligence car la crédibilité reste en politique le gage principal de la sincérité et de la confiance. C'est pour cela qu'il n'est pas toujours utile de prendre le risque de servir d'alibi démocratique à une gestion réglée au gré des humeurs, des impulsions et des absences d'un président de la République dont la seule énergie est mise au service d'une stratégie de conservation du pouvoir. Cependant, l'appréciation de monsieur Aboudjerra Soltani sur la déclaration du patrimoine me semble d'une gravité qui interpelle les consciences des serviteurs et commis de l'Etat quels qu'en soient la responsabilité ou le grade. Elle présente la corruption comme une fatalité et sa généralisation à ceux qui ont exercé ou exercent encore d'une évidente réalité. J'ai choisi pour ma part de ne pas me taire devant cette déclaration pour plusieurs raisons.

Primo : elle donne la fausse impression au peuple que tous ceux qui ont servi ou servent l'Etat sont corrompus. Cette généralisation de l'accusation aura pour effet, paradoxal, de dispenser les véritables corrompus de l'obligation légale de publicité de l'état de leur patrimoine au moment de la prise de fonction et à l'issue de celle-ci et de les prémunir de la sorte de toute forme de droit de regard et de poursuites légales. Toute la hiérarchie civile et militaire avait satisfait, en 1997, aux obligations de l'ordonnance signée par le président Liamine Zeroual, non pas par convenance personnelle ou par civisme mais parce qu'il s'agit d'une obligation légale. Alors pourquoi jeter en pâture par des pulsions populistes ceux qui s'acquittent de leurs obligations au lieu de mettre en place des règles de transparence du patrimoine des responsables et de s'assurer de leur sincérité par un contrôle constant en préservant leurs droits de citoyens à jouir de leur bien et au besoin de leur faire fructifier en bonne intelligence.

Secundo : elle donne le sentiment que les pouvoirs publics n'ont pas les moyens d'investigation en mesure d'identifier des opérations de dissimulation de la réalité du patrimoine. Ceci, outre que ce n'est pas conforme à la réalité, déconsidère les multiples moyens de contrôle populaire traditionnels (commission d'enquête parlementaire), la justice — on oublie souvent qu'elle rend ses jugements au nom du peuple — ou moderne comme la société civile dans le cadre des nouvelles règles de bonne gouvernance.

Tertio : les responsables actuels seraient plutôt avisés de lutter sincèrement et concrètement contre toutes les formes de corruption — l'Algérie est classée parmi les 10 pays les plus corrompus du monde — car elle atteint une telle ampleur qu'elle représente une menace pour la sécurité nationale. Elle est déjà un facteur de régulation socioéconomique et se substitue de façon pernicieuse à la règle de droit par le simple bénéfice de l'impunité et de la soumission forcée de la justice au pouvoir politique et à celui de l'argent.

Je suis tenté de conclure que je suis encore une fois tombé dans le piège de l'agitation destinée à couvrir le marasme politique mais les enjeux sont d'une telle dimension que ceux qui n'en portent pas la responsabilité, et ils sont nombreux, elhamdoulillah, ne doivent pas se taire et laisser faire. Faute de quoi ils seront jugés par les générations futures, qui nous prêtent seulement leurs richesses, d'avoir permis la plus grosse main basse sur l'Algérie depuis la Régence d'Alger.

A. R.

* Ancien ministre

FFS

Dissolution de la section d'Akbou

Les luttes intestines observées depuis la rentrée sociale au FFS ne cessent de faire des vagues au sein de la base militante et des responsables locaux du plus vif parti d'opposition algérien. En effet, l'on apprend dans l'entourage du parti d'Aït Ahmed que le premier secrétaire de la fédération de Béjaïa vient de jeter l'éponge au même moment où une autre source parle de la "dissolution" par la direction nationale du parti de la section d'Akbou, l'un des viefs FFS les plus importants dans la wilaya de Béjaïa. Bouiche Ikhef, ex-député du FFS et responsable de la fédération du même parti à Béjaïa aurait décidé de claquer la porte du parti au cours du dernier conseil fédéral suite aux "pressions" dont il aurait fait l'objet ces derniers temps de la part de la direction nationale. Des "pressions" liées selon la même source, à d'éventuelles sanctions du "groupe de contestataires" d'Akbou ayant exprimé publiquement leur fronde contre l'actuelle direction nationale en participant au récent rassemblement devant le siège du parti à Alger.

A. K.

SIDI SAID TENTE DE CONVAINCRE LE PATRONAT «Nous proposons une augmentation de 20% pour les travailleurs du secteur privé»

L'UGTA revendique une augmentation à hauteur de 20% pour les travailleurs du secteur privé. La déclaration a été faite, hier, par le secrétaire général de la Centrale syndicale, en marge de la réunion qui a regroupé au siège de la Maison du peuple, les animateurs de la coordination patronale avec le UGTA.

La rencontre entre les deux parties a eu pour ordre du jour de débattre du projet de convention de branches dans les entreprises du secteur économique privé. Au cours de la même rencontre, le secrétaire général de l'UGTA a demandé à ce que les parties signataires de cette convention considèrent que «la relation de travail à durée indéterminée doit être privilégiée et que conformément aux dispositions légales en la matière, le recours au contrat de travail à durée déterminée ou à d'autres formes de travail précaire doit être limité aux situations d'exception».

Selon le document dont *Le Soir d'Algérie* a obtenu une copie, il a pour «objet de fixer les conditions de travail, d'emploi et de salaires de l'ensemble des travailleurs salariés des entreprises relevant des différentes branches, adhé-

rentes aux organisations patronales signataires de ladite convention». D'après la même source, «la présente convention est conclue pour une durée indéterminée et que la révision de tout ou une partie de ses dispositions, ne peut intervenir dans les douze mois qui suivent la date de son enregistrement auprès du greffe du tribunal d'Alger».

A ce titre, l'article 9 fixant les droits et obligations des employeurs et des travailleurs stipule que, «les organisations syndicales de travailleurs et d'employeurs signataires de la présente convention de branches s'engagent à développer chacune pour ce qui la concerne, une action constante auprès des travailleurs et des entreprises de son champ d'application, pour que soit faite une totale et juste application des droits et obligations liés aux relations individuelles et collectives de travail».

Mieux, l'article 10 de la présente convention stipule que les «organisations d'employeurs signataires de la présente convention de branches veilleront au respect par leurs adhérents des droits fondamentaux des travailleurs, tels qu'ils sont énoncés par la législation et la réglementation régissant

les relations de travail, les conditions de travail et la Sécurité sociale ainsi que par les dispositions des conventions et accords collectifs de travail en vigueur, à la protection des travailleurs des entreprises adhérentes, contre toute forme de discrimination autre que celle fondée sur leur aptitude et mérite professionnels, lors du recrutement dans l'exécution de la relation de travail ou pour une promotion dans l'entreprise et au respect et à la protection du libre exercice du droit syndical conformément aux dispositions légales et conventionnelles en vigueur».

Pour le secrétaire général de l'UGTA, cette convention vise à «normaliser les relations de travail au sein des entreprises économiques du secteur privé», qualifiant cela «de première en Algérie». Toutefois, sentant une certaine appréhension au sujet de certains articles contenus dans ladite convention, le secrétaire général de l'UGTA a tenu à rassurer ses vis-à-vis du patronat «sur la flexibilité des articles», proposant à ses interlocuteurs des séances de travail, «qui commenceront aujourd'hui et dont les conclusions seront remises aux deux

parties mercredi prochain dans la soirée».

D'ailleurs, le président de la Confédération générale des entrepreneurs algériens (CGEA), M. Habib Youf, a déclaré, lors de cette réunion à laquelle la presse était conviée, que le «déficit réside au niveau de la base juridique sur laquelle sont inspirés les articles de cette convention».

«C'est une convention qui repose sur la loi 90/11 et qui aujourd'hui est dépassée car nous sommes en 2006. Cette loi n'est pas en adéquation avec les mutations économiques et sociales qu'a connues notre pays», a souligné le président de la CGEA.

Cela étant, la convention en elle-même contient 138 articles et traite de toutes les dispositions en l'occurrence du contrat du travail, de la durée du contrat, du chômage technique, des congés annuels payés, de la protection sociale, du règlement intérieur au sein d'une entreprise, de l'évolution de la carrière, de la rémunération du travail, de la classification professionnelle, de l'exercice du droit syndical, de la prévention des conflits collectifs de travail, de l'exercice du droit de grève et de la sécurité du travail...

Abder Bettache

GOVERNEMENT-MEDIAS

Djjar, le médiateur

Des rencontres gouvernement-walis seront programmées incessamment, selon le ministre de la Communication, Hachemi Djjar qui dit qu'il n'est pas porte-parole du gouvernement mais qui consacre sa deuxième conférence de presse à la présentation du bilan du gouvernement durant les trois derniers mois et à préciser que le chef de l'Etat est «en excellente santé».

Ilhem B. Tir - Alger (Le Soir) - « Au mois de juin, le président de la République avait tracé une feuille de route pour le gouvernement.

Les orientations présidentielles données ont porté essentiellement sur une forte volonté de passer à une vitesse supérieure dans le traitement des dossiers, la nécessité d'adopter une démarche pour l'accélération des réformes engagées, adopter une démarche d'investissement et de croissance, le suivi et l'évaluation des programmes dans les différents secteurs d'activité et enfin la mise en œuvre des mesures prises dans le cadre de la réconciliation nationale», a souligné, hier, Hachemi Djjar à l'occasion de sa seconde apparition en tant que premier responsable du secteur de la communication, resté vacant pendant

près d'une année.

M. Hachemi Djjar, connu du reste dans les milieux de la presse pour son amabilité coutumière lors des déplacements présidentiels, s'est montré encore une fois conciliateur avec la presse en précisant : «Il n'a jamais été question de remettre en cause les acquis, notamment en matière de liberté de presse.»

Et comme pour sa première rencontre avec les médias, il voulait faire part de la bonne foi du président de la République qui a accordé sa grâce, rappellent-on, aux journalistes ayant des affaires en justice pour offense au chef de l'Etat il dira : «Je vous assure que les problèmes de la presse sont au centre des préoccupations du chef de l'Etat.»

Pour ce qui est de l'objet de la rencontre, il a été question de faire le bilan du



gouvernement durant les trois derniers mois.

«Le gouvernement s'est attelé à préparer et à élaborer des textes de loi, des schémas directeurs et définir le reste à réaliser», a souligné Hachemi Djjar, avant d'ajouter : «20 secteurs ont fait l'objet d'exams et d'études, il y a eu 64 textes élaborés entre projets et avant-projets, 12 lois, 11 ordonnances, 7 décrets présidentiels, 16 décrets exécutifs et 18 communications sectorielles.»

Par ailleurs et pour résoudre le problème de la difficulté d'accès à l'information, le ministre de la Communication a déclaré qu'«à partir de la semaine prochaine, des rencontres avec les ministres et la presse vont être organisées au département même de la Communication pour que les membres du gouvernement puissent procéder à la présentation des schémas directeurs de leurs secteurs».

I. T.